



Remboursement prêt étudiant

Par **Mcv**, le **19/08/2013** à **12:30**

Bonjour,

Il y a trois ans, j'ai souscrit à un prêt étudiant pour pouvoir me payer des études dans une bonne école.

Au bout d'un an, j'ai été en contrat d'apprentissage (durée de deux ans) mais malheureusement j'ai été mise en arrêt de travail pour une durée indéterminée suite à un problème de santé.

J'ai donc demandé un rdv auprès de mon conseiller bancaire afin de parler du changement de ma situation. Je lui ai demandé s'il y avait un moyen que les mensualités de remboursements de mon prêt soient réduites le temps de mon rétablissement. Bien sûr je n'ai eu aucune réponse positive.

Quelques mois plus tard, je redemande un rdv et mon banquier étant en vacances, je rencontre un autre conseiller à qui j'expose la même question. Bien sûr il me répond exactement la même chose.

Finalement il y a quelques semaines, j'ai un courrier de la banque qui m'indique que mon banquier est parti en retraite. Ma nouvelle conseillère me téléphone quelques jours après et m'indique que comme je suis en arrêt de travail depuis plusieurs mois, je peux faire jouer l'assurance de mon prêt étudiant pour interrompre mes remboursements.

Je vais donc à ma banque afin de remplir un formulaire pour passer à une commission et à ma grande surprise, je ne peux faire cette démarche. Tout dossier devant être rempli 90 jours au maximum après la date initiale du premier Arrêt de travail.

Je trouve ça scandaleux car si mon conseiller avait fait son travail, j'aurais rempli ce dossier à temps et mes remboursements auraient été suspendus. Cela m'aurait évité bien des misères.

Résultat des courses: je suis à découvert et ma banque se gave avec tous les frais bancaires.

Je souhaiterais donc savoir si je peux me retourner contre ma banque car cela n'est vraiment normal d'abuser de ma situation.

Merci par avance.